



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Brazzaville, 18 juillet 2014

COMMUNIQUE FINAL

1. Sur invitation du Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad, Présidente en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de la Banque Mondiale/FEM, une session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 18 juillet 2014 à Brazzaville (République du Congo). Cette session extraordinaire a été précédée du 16 au 17 juillet 2014 par la réunion des experts.
2. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Tchad.
3. Y ont également pris part les représentants des institutions et initiatives sous-régionales et des organisations internationales suivantes : CEEAC, COMIFAC, GIZ, PACEBco, Projet régional REDD+, Projet régional MNV, PPECF, Projet TRIDOM.
4. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par trois allocutions : celle de Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo, de Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad, Présidente en exercice de la COMIFAC et de Monsieur le Ministre d'Etat, Directeur du Cabinet du Président de la République du Congo.
5. Dans son allocution, Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo a souhaité la bienvenue à toutes les délégations à la présente session ministérielle. Il a ensuite relevé les questions urgentes portant sur la vie de l'institution qui seront examinés par le Conseil des Ministres, notamment le Plan de Convergence révisé, le rapport de l'audit financier et comptable et les propositions sur la restructuration du financement de la COMIFAC. Il a félicité le Secrétaire Exécutif et son équipe pour avoir conduit jusqu'à son terme, le processus de révision du Plan de convergence; il a également remercié les partenaires au développement pour avoir accompagné ce processus.
6. Son Excellence Madame Rosine BAÏWONG DJIBERGUI AMANE, Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad et Présidente en exercice de la COMIFAC, a exprimé toute sa gratitude au Gouvernement et au peuple congolais, pour l'hospitalité légendaire et pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations à la session ministérielle. Elle s'est réjouie de ce que la ville de



Secrétariat Exécutif Tél: (+237) 22 21 35 11 Fax: (+237) 22 21 35 12

B.P. 20818 Yaoundé Cameroun Email: comifac@comifac.org - Site web: www.comifac.org

les délégations à la session ministérielle. Elle s'est réjouie de ce que la ville de Brazzaville occupe une importante place dans la vie de la COMIFAC. Elle a rappelé les principaux dossiers de l'ordre du jour préparés et soumis à l'approbation des Ministres. Madame la Ministre a terminé son propos en lançant un appel aux pays de la sous-région pour qu'ils soutiennent la COMIFAC afin qu'elle rende à nos pays et au monde, les services essentiels, voire vitaux attendus.

7. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur Firmin AYESA, Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République du Congo s'est réjoui de ce que la COMIFAC, née de la volonté politique des Chefs d'Etat est une organisation qui a grandi et même aujourd'hui de manière appréciable les missions qui lui ont été assignées, en dépit des difficultés financières persistantes. La mise en œuvre du Plan de convergence qui vient d'être révisé, a-t-il poursuivi, devrait permettre de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés nos pays dans le domaine des forêts tels que la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de la flore et de la faune. Avant d'ouvrir les travaux du segment ministériel, il a exprimé l'engagement du Congo à poursuivre ses efforts de conservation et d'aménagement des écosystèmes forestiers dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence révisé.

8. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :

- Président : Son Excellence Madame Rosine BAIWONG DJIBERGUI AMANE, Ministre de l'Agriculture et l'Environnement de la République du Tchad
- Vice-président : Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo
- Rapporteur : Son Excellence Ir Jean Claude NDUWAYO, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi

9. Après la mise en place du bureau, le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Monsieur Félix NGENDABANYIKWA, Coordonnateur National COMIFAC du Burundi. Les Ministres ont pris acte du rapport et félicité les experts pour la qualité de leur travail.

10. En huis clos, les Ministres ont procédé à la vérification du quorum. Cette question a fait l'objet des échanges notamment sur la conformité des mandats délivrés aux représentants des Etats à la session ministérielle. A cet effet, les Ministres ont demandé que dorénavant, toute représentation puisse obéir aux règles juridiques requises en la matière. Aussi, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif d'élaborer un règlement intérieur régissant les sessions de Conseil des Ministres.

11. Les Ministres ont ensuite examiné les points inscrits à l'ordre du jour. Au terme des échanges fructueux, les Ministres ont formulé les recommandations et pris des résolutions.

12. En ce qui concerne le rapport de l'audit financier et Comptable de la COMIFAC pour l'exercice 2013,

- (i) les Ministres ont approuvé le rapport d'audit financier et comptable et le rapport de contrôle interne pour l'exercice 2013 de la COMIFAC ;



- (ii) les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des mesures et actions nécessaires pour la mise en application des deux recommandations issues de l'audit ;
- (iii) les Ministres ont enfin encouragé le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à poursuivre les efforts consentis dans l'amélioration de la gestion administrative et financière de l'institution ;
- (iv) S'agissant du document du Plan de Convergence révisé pour la période 2015-2025 ;
- (v) les Ministres ont validé le projet du Plan de Convergence révisé et la chaîne de résultats et des indicateurs associée. Ce document du Plan de Convergence sera soumis à l'approbation des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la COMIFAC lors de leur troisième Sommet ;
- (vi) les Ministres ont remercié les partenaires techniques et financiers qui ont soutenu le processus de révision de Plan de Convergence et exhorté la Communauté internationale à soutenir sa mise en œuvre ;
- (vii) les Ministres ont par ailleurs exhorté les pays membres de la COMIFAC à mobiliser davantage des financements pour la mise en œuvre du Plan de Convergence.

13. Relativement au rapport de l'étude sur les éléments de stratégie pour la réorganisation du système de financement de la COMIFAC,

- (i) Les Ministres ont pris acte des conclusions de l'étude qui mettent en exergue les difficultés de recouvrement des contributions égalitaires dus par les Etats membres d'une part et l'impossibilité d'assurer les charges de fonctionnement de l'institution avec le montant des contributions actuelles même si elles sont entièrement recouvrées ;
- (ii) Les Ministres ont invité les pays membres qui ont des arriérés d'apurer leurs dettes conformément aux dispositions de l'article 20 du Traité et suivant un échéancier à convenir en collaboration avec le Secrétariat Exécutif ;
- (iii) Ils ont félicité les pays qui sont à jour de leurs cotisations jusqu'en 2013 à savoir le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale ;
- (iv) Les Ministres ont réitéré leur recommandation de la session extraordinaire du 8 novembre 2013 ; celle invitant le Président en Exercice de la COMIFAC d'entreprendre avec le Secrétaire Exécutif une tournée sous-régionale auprès des hautes autorités des Etats membres, pour les informer, en étant porteur d'un message du Chef de l'Etat, de la situation de financement de l'organisation en vue du recouvrement des arriérés de contributions ;
- (v) Les Ministres ont adopté le principe d'une augmentation du montant des contributions annuelles, afin qu'elles permettent au minimum de couvrir les frais de structures de la COMIFAC ;
- (vi) Ils ont lancé un appel aux Etats membres pour des contributions volontaires à la COMIFAC ;
- (vii) Les Ministres ont invité les pays à opérationnaliser le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC dont l'étude de faisabilité a été adoptée par les Ministres en 2007 (confère étude Abdoul KANE) ;
- (viii) En outre, les Ministres ont approuvé le principe de la mise en place d'un fonds multi bailleur et d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à mener une étude dans ce sens ;



- (ix) de soumettre la question du financement durable de la COMIFAC au prochain Sommet des Chefs d'Etat.
14. S'agissant de l'état d'avancement de l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etats et au regard de l'intérêt exprimé par les autorités équato-guinéennes d'abriter le 3^{ème} Sommet,
- (i) Les Ministres ont donné mandat au Président en exercice de la COMIFAC de conduire une mission de haut niveau en Guinée Equatoriale d'ici octobre 2014, en vue de porter un message du Chef de l'Etat de la République du Tchad à son Homologue de la Guinée Equatoriale.
15. Concernant la mise en œuvre des programmes et projets sous régionaux dans le secteur forêts-environnement sous la coordination de la COMIFAC,
- (i) les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement desdits programmes et projets sous-régionaux ;
- (ii) ils ont également pris acte des initiatives en cours de développement notamment, le projet de coopération sud-sud de surveillance des forêts à travers la télédétection et le système d'information géographique dans le bassin du Congo financé par le Brésil, les projets sur l'APA financés par le FEM et la coopération allemande, le projet de mécanismes de financement durable des aires protégées dans cinq pays du bassin du Congo financé par le FEM ;
- (iii) les Ministres ont remercié les partenaires pour leurs appuis multiformes aux initiatives sous-régionales dans le secteur Forêts-Environnement ;
- (iv) ils ont enfin exprimé leur soutien au processus en cours de mise en place de la phase 2 du Projet TRIDOM à travers les fonds Start FEM du Cameroun, du Congo et du Gabon, eu égard aux acquis importants dudit projet, d'une part, et le projet régional MNV d'autre part.
16. Relativement au Compte rendu de la coopération technique et financière avec la République Fédérale d'Allemagne,
- (i) les Ministres ont pris acte dudit compte rendu et ont par conséquent donné mandat au Président en exercice de la COMIFAC de mener de manière officielle une mission en direction du Gouvernement de la République Fédérale Allemagne pour négocier un cadre plus précis de coopération technique et financière entre la RFA et la COMIFAC pour toutes les actions concernant le secteur forêt et environnement en Afrique Centrale ;
17. S'agissant de la coordination et du suivi des projets assurés par la COMIFAC,
- (i) les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de ne plus désormais signer des conventions de financement de projets avec les partenaires lorsque ces projets ne prévoient pas des montants pour les frais de gestion et de coordination.
18. S'agissant de l'harmonisation des positions de la sous-région lors des échéances du Conseil International des Bois Tropicaux et d'autres conférences internationales (FNUF, CCNUCC, CDB, etc.),



- (i) les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de faciliter les concertations entre les pays en vue d'harmoniser les points de vue et de bâtir des positions communes sur certaines questions importantes avant toute négociation internationale ;
- (ii) les Ministres ont donné mandat au Président en exercice de la COMIFAC de saisir le Directeur Exécutif de l'OIBT en vue d'accorder à la COMIFAC le statut d'observateur au sein des instances de l'OIBT.

19. Relativement à la situation du Système Panafricain de Certification Forestière (PAFC),

- (i) les Ministres ont pris acte des avancées obtenues dans le cadre de la relance du PAFC, endossé par le PEFC, notamment au Gabon, au Cameroun et au Congo ;
- (ii) Ils ont salué les efforts entrepris par le Gabon dans le cadre de la redynamisation de l'OAB et ont encouragé ce pays à les poursuivre jusqu'à l'aboutissement du processus ;
- (iii) Les Ministres ont exhorté les pays membres à promouvoir les systèmes nationaux de certification forestière, dans le cadre du PAFC, impliquant toutes les parties prenantes (Administration, OSC, secteur privé) ;
- (iv) Enfin les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à faciliter la mise en place d'une coordination sous-régionale du PAFC en collaboration avec l'ATIBT, l'OIBT et PEFC, et en impliquant les organisations de la société civile.

20. S'agissant de redynamisation de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement et ont encouragé le Cameroun à accélérer la tenue de la Conférence des Ministres de ladite organisation.

21. Relativement à la construction de l'immeuble devant abriter le siège de la COMIFAC, les Ministres ont félicité le Gouvernement camerounais pour les actions entreprises pour doter l'institution d'un siège et l'ont encouragé à poursuivre ses efforts jusqu'à l'aboutissement desdits travaux.

22. Concernant les négociations sur le Climat,

- (i) les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement des négociations sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, dont les enjeux portent sur la préparation du nouvel Accord mondial sur le climat et la ratification de la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto ;
- (ii) Ils ont salué la convocation du Sommet sur le Climat par le Secrétaire General de l'Organisation des Nations-Unies, dont l'objectif est de renforcer l'engagement politique des Parties. Les Ministres ont encouragé les pays de la sous région à participer activement audit Sommet et à contribuer à la définition de la position commune Africaine à travers le Comité des Chefs d'Etats et de Gouvernement sur le climat ;
- (iii) Les Ministres ont en outre salué le Cadre de Varsovie devant servir de mécanisme international pour la REDD+ et marqué leur soutien à la mise en place du Comité international REDD+, chargé de coordonner les appuis pour la mise en œuvre de la REDD+ ;



- (iv) Par ailleurs, les Ministres ont exhorté les institutions de recherche de la sous-région à appuyer et accompagner le Groupe de Travail Climat de la COMIFAC dans la formulation des soumissions techniques ;
 - (v) Ils ont également exhorté les partenaires techniques et financiers à soutenir les négociateurs des pays membres de la COMIFAC pour renforcer la position de la sous-région sur les bénéfices non carbonés et l'approche non fondée sur le marché pour la REDD+ ;
 - (vi) Enfin les Ministres ont invité les pays de la sous-région à désigner leurs entités nationales ou Points Focaux du Fonds Vert pour le Climat en vue d'accélérer le processus d'accès à ce fonds.
23. S'agissant de la Situation sur la réclamation pour le paiement des droits de pension des anciens personnels statutaires de la COMIFAC et pour les salaires des mois restants du mandat de l'ancien Secrétaire Exécutif Adjoint,
- (i) Les Ministres ont donné leur accord pour le paiement des montants de ces droits qui sont dus et qui ne concernent que la part patronale et dont les calculs ont été faits sur la base des salaires versés aux intéressés depuis leur prise de service à la COMIFAC jusqu'à la date de cessation de leurs fonctions ;
 - (ii) Ils ont ensuite donné instruction au Secrétariat Exécutif de procéder, selon les rentrées des contributions, au versement des montants dus aux ayants droit à partir de l'année en cours bien que ces dépenses n'aient pas été inscrites au budget de l'exercice en cours et ceci suivant un échéancier à établir ;
 - (iii) Les Ministres ont enfin autorisé le Secrétariat Exécutif à procéder à la retenue d'office le montant des dettes dues par monsieur Jonas NAGAHUEDI du total des droits qui lui sont dus étant donné que les pensions ne sont pas saisissables ;
 - (iv) Les Ministres ont par ailleurs instruit le Secrétariat Exécutif de mener des investigations pour clarifier le dossier sur la réclamation des salaires pour les cinq mois restant du mandat de l'ancien Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et en faire des propositions.
24. Pour les questions diverses et finales, les Ministres ont décidé que la 8ème Session ordinaire du Conseil des Ministres se tiendra à Bujumbura au Burundi en novembre 2014.

25. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Congo, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Brazzaville, le 18 juillet 2014

Les Ministres

